

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 octobre 2014

DECISION DU MAIRE : Attribution du marché public adapté pour la construction d'un chalet d'accueil au camping municipal

Suite à l'appel d'offres lancé le 25/09/2014, le Conseil Municipal prend connaissance des entreprises retenues, ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Acquisition de la parcelle AD 216p2 appartenant à Mme BORN-BURNOD

Le conseil municipal autorise le maire à acquérir et à signer l'acte de vente de la parcelle AD 216p2 qui servira d'accès à la parcelle AD 217.

Lancement de la procédure par le SYANE de l'opération Commune/Centre village Place St François

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le plan de financement de l'opération et s'engage à verser au Syane sa participation financière.

Lancement de la procédure par le SYANE de l'opération Commune/La Maladière TF

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le plan de financement de l'opération et s'engage à verser au Syane sa participation financière.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Le conseil municipal après avoir entendu le rappel des dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2015.

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2010 et 2011

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2010 et 2011 pour un montant de 907.95 €.

Convention UFOVAL 2015

Le conseil municipal décide de renouveler la convention avec l'Ufoval pour l'année 2015 et de ne pas augmenter la participation journalière qui est maintenue à 5.05 € par enfant.

Demande de subvention pour le déplacement du Monument aux Morts

Afin de sécuriser l'accès au Monument aux Morts, le maire expose au conseil municipal la nécessité de le déplacer pour le repositionner devant la mairie.

Les membres du conseil accepte ce déplacement et autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Défense.

Questions et informations diverses

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 16 janvier à 16 heures salle Grenette

Le Maire,
Marc ROLLIN